

FICHE TECHNIQUE # 27

LE COMITÉ SST

GRILLES D'ÉVALUATION



Cette fiche présente deux grilles d'évaluation. La première concerne le fonctionnement du comité de santé et de sécurité et la deuxième réfère plutôt aux habiletés des individus à travailler en équipe.

Ces critères d'évaluation ne sont pas exhaustifs. Le fait de ne pas rencontrer un de ces critères ne signifie pas que votre comité n'est pas efficace ou que vous êtes incapable de travailler en équipe.

Néanmoins, nous croyons qu'ils peuvent vous aider à améliorer le fonctionnement de votre CSS.

Grille d'évaluation du CSS

Les situations n'étant pas toujours totalement blanches ou noires, cochez la colonne qui correspond le mieux à votre situation.

	OUI	NON
1 La direction de l'organisation ou du service croit à l'utilité du CSS.		
2 Le syndicat ou l'ensemble des travailleurs donnent leur appui au CSS.		
3 Chaque membre du CSS voit la présence du comité comme un moyen d'améliorer la prévention.		
4 Le mandat et les objectifs du CSS sont clairement définis.		
5 Le mandat est connu, compris et accepté de tous les membres.		
6 Les attentes des deux parties face aux rôles et aux fonctions du CSS concordent.		
7 Chaque membre connaît bien son rôle et ses responsabilités.		
8 Les membres du CSS considèrent qu'ils font partie de la même équipe.		
9 Chaque membre se sent à l'aise au sein de l'équipe.		

	OUI	NON
10 Le travail à faire est bien réparti entre les membres du CSS.		
11 Les membres du CSS ont une vision globale de la prévention.		
12 Le CSS s'est donné un plan d'action.		
13 Les règles de fonctionnement du CSS sont écrites et connues de tous les membres.		
14 L'ordre du jour est préparé par les deux coprésidents et diffusé au moins une semaine à l'avance.		
15 Au début de la réunion, les membres du CSS s'entendent sur l'ordre du jour.		
16 Les réunions ne sont pas reportées.		
17 Les réunions commencent à l'heure.		
18 Les membres se font un devoir d'assister aux réunions.		
19 Lors des réunions les membres ne sont pas dérangés de l'extérieur.		
20 Les documents nécessaires sont distribués aux membres une semaine à l'avance.		
21 Les informations nécessaires à la prise de décisions sont disponibles au bon moment.		
22 Les réunions se déroulent dans un climat de respect et de collaboration.		
23 Les discussions demeurent à l'intérieur du cadre du sujet discuté et sont efficaces.		
24 Les sujets discutés correspondent aux mandats du CSS.		
25 Le CSS laisse de côté le volet des relations de travail.		
26 Le CSS laisse de côté le volet de la contestation et de la gestion des dossiers de lésions professionnelles.		

LE COMITÉ SST

	OUI	NON
27 Habituellement, les discussions conduisent à des actions concrètes.		
28 Les décisions se prennent par consensus.		
29 Un suivi rigoureux est apporté aux décisions du CSS par les membres responsables du dossier.		
30 Les recommandations qui doivent être acheminées à la direction le sont rapidement et sont appuyées par l'argumentation appropriée.		
31 Lors des discussions, les membres se sentent à l'aise pour exprimer leurs idées.		
32 L'animation des réunions se fait à la satisfaction de tous les membres.		
33 À la fin de la réunion, un rapide tour de table est fait pour connaître la satisfaction de chacun sur le déroulement de celle-ci.		
34 Le procès verbal est rédigé et diffusé rapidement après la réunion.		
35 Le travail de prévention qui doit être fait sur le plancher est laissé aux personnes concernées qui s'acquittent très bien de cette tâche.		
36 Le CSS vise à impliquer le plus de monde dans les activités de prévention.		
37 À la fin de l'année, le CSS fait un rapport de ses activités.		
38 Le rapport annuel fait état des réalisations durant l'année.		
39 Le CSS s'est donné les outils pour communiquer à tout le personnel l'information concernant ses travaux.		
40 L'existence du CSS est connue de chaque personne dans l'organisation.		
41 La liste des membres du CSS est affichée et accessible à tous les employés.		
42 Des membres du personnel sont parfois invités aux réunions du CSS.		

	OUI	NON
43 Le CSS réalise des activités de promotion sur le terrain.		
44 Le personnel est impliqué dans la réalisation d'activités de promotion.		
45 Les membres du CSS reçoivent la formation nécessaire à l'exécution de leurs mandats.		
46 Deux fois l'an, le CSS évalue son fonctionnement et son efficacité.		
47 Les membres du CSS ont du plaisir à faire ce qu'ils font.		
48 Les membres du CSS se donnent une reconnaissance du travail accompli.		
49 En tant que membre, vous êtes satisfait du travail accompli par votre CSS.		
50 En tant que membre, vous êtes satisfait du travail que vous avez personnellement accompli au sein de votre CSS.		

En faisant le bilan des réponses de tous les membres du CSS, vous pourriez prioriser certains points à corriger pour améliorer le fonctionnement de votre comité.

LE COMITÉ SST

Grille des habiletés au travail d'équipe

Cette liste fait état de plusieurs caractéristiques qui peuvent faciliter le travail d'équipe au sein du comité.

Les personnes peuvent donc, individuellement, passer en revue cette liste et identifier leurs forces et leurs faiblesses.

Le membre du CSS

- Est reconnu comme quelqu'un qui adhère aux valeurs véhiculées par la prévention.
- Est capable de travailler en équipe.
- Sait écouter.
- Est crédible auprès des autres membres de l'organisation.
- Sait faire confiance et sait respecter les autres.
- Est très créatif.
- Est capable de s'exprimer clairement.
- Connaît bien le milieu de travail.
- A des talents de modérateur.
- Est réceptif aux changements.
- Est habile à résoudre des problèmes.
- A une bonne capacité d'analyse et de synthèse.
- A des capacités de leader naturel.
- Sait faire preuve de patience.
- N'a pas peur de défendre son point de vue.
- N'a pas peur de s'impliquer.
- Est intéressé à participer aux travaux du CSS.

Auteur

Paul Potvin

Personne ressource

Michèle Bérubé, conseillère APSAM
mberube@apsam.com

Printemps 2000

Enfin, notre comité n'est pas parfait!

Non, c'est vrai et c'est normal, il est composé de personnes humaines. Mais il y aura toujours moyen de l'améliorer. C'est ça le merveilleux de l'affaire...

Nous remercions les membres du groupe de validation: M. Jean Saulnier, conseiller en santé et sécurité à la Ville de Québec, M. Roger Graveline, conseiller en santé et sécurité à la Ville de Verdun, M. Jean Chassé, conseiller en personnel à la Ville de Montréal, M. Gilles Lefebvre, syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, M. Guy Rousseau, syndicat des cols bleus de la Ville de Québec, et M. Normand Coutu, syndicat des cols blancs de la Ville de Montréal.

Nota: Bien que cette fiche ait été élaborée avec soin, à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'APSAM, ses administrateurs, son personnel ainsi que les personnes et organismes qui ont contribué à son élaboration n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation du contenu ou des produits ou services mentionnés. Il y a des circonstances de lieu et de temps, de même que des conditions générales ou spécifiques, qui peuvent amener à adapter le contenu. Toute reproduction d'un extrait de cette fiche doit être autorisée par écrit par l'APSAM et porter la mention de sa source.

Pour communiquer avec l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur « affaires municipales »
Région de Montréal: (514) 849-8373.
De partout au Québec: 1-800-465-1754
<http://www.apsam.com>

